



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rapports avec les administrés

Question écrite n° 5812

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'outre-mer sur la pratique des numéros surtaxés qui a pu être constatée par nos concitoyens lors de leurs appels téléphoniques passés auprès de certains services publics ou sociaux. Aussi, il lui demande de lui indiquer si des services relevant de son secrétariat d'État imposent les numéros surtaxés et si tel est le cas, s'il est dans son intention de revenir à la gratuité des appels reçus, dans le souci de ne pas grever le budget des concitoyens qui contactent les administrations dans le simple but d'obtenir un renseignement ou d'exposer une difficulté.

Texte de la réponse

Le secrétariat d'État ne dispose directement d'aucun autre service que son administration centrale. Elle est accessible sans surtaxe téléphonique particulière. En cas de catastrophe naturelle ou d'événement grave (accident aérien, par exemple), une cellule de crise est activée au secrétariat d'État et un numéro vert (gratuit pour l'appelant) est aussitôt mis à la disposition du public.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5812

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5939

Réponse publiée le : 30 octobre 2007, page 6750